



DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRES L'ÉVÊQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 18 avril 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 19 avril 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 25

L'an deux mille vingt trois

Le vingt-cinq avril à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Fanny PIRA, Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Jean-Philippe GUYON, Pascale FEGER, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 27/04/2023

et que la convocation au Conseil a été faite le : 18 avril 2023.

ETAIENT ABSENTS

Mélanie BOCQUENET (pouvoir à Damienne FLEURY), Christian POIRIER (pouvoir à Alain GIBERGUES), Maryse BAYBAY (pouvoir à Fanny PIRA), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Denis MINIER (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Pierre CASTILLON (pouvoir à Alain GUICHET), Eric ANDRE (pouvoir à Nadine JOLU), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Delphine FOUQUET), Philippe PAUMIER (pouvoir à Louis MASSARD), Marie CHEVALIER (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Mickaël JUIGNE, Jérôme DELISLE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hakim ACHIBET

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 - VILLE

Rapporteur : Fanny PIRA

Dans l'attente du Budget Supplémentaire (BS) qui sera présenté au conseil municipal du 30 mai prochain, il est nécessaire de procéder à une décision modificative n°1 pour prendre en compte certaines dépenses non prévues au BP 2023.

En fin d'année 2022, la commune a réalisé des travaux d'accessibilité des bâtiments (en particulier à la Farandole et à Condorcet) qui ont été payés en 2023, sans avoir pu être rattachés à l'exercice comptable 2022. Ces travaux représentent un coût de 27 530.40 € TTC.

En outre, à la suite d'un sinistre au restaurant scolaire Condorcet, la commune a dû changer la carte électronique du chauffe-eau et réaliser des travaux de plomberie.

Depuis quelques semaines, le lave-vaisselle du restaurant scolaire Condorcet, installé en 2012, est hors d'usage. Les travaux de réparation étant estimés à 8.000 euros, la commune a préféré faire l'acquisition d'un matériel neuf d'une valeur de 19 750 euros TTC.

Une dépense de 2000 euros est affectée au pôle santé pour entre-autre l'isolation phonique des cabinets médicaux.

En complément de ces différentes dépenses, une somme de 11 989.50 euros restera disponible pour faire face à d'éventuels imprévus, susceptibles d'intervenir avant le BS 2023.

La décision modificative n°1 est équilibrée en mobilisant les crédits prévus au BP 2023 au titre des dépenses imprévues, ainsi que des crédits « économisés » sur la déconstruction et dépollution de GFL dont les coûts



DEL 23-029

prévisionnels après attribution du marché public sont inférieurs d'environ 130.000 euros par rapport à l'estimation initiale.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter la Décision Modificative n°1 suivante :

				Dépenses			Recettes			
Compte	Libellé	Opération	Fonction	Montant	Explications	Compte	Libellé	Fonction	Montant	Explications
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	166 / 230 / 189 / 231 / 174	212 / 64 / 251 / 511 / 411	70 000,00 €	212 - Condorcet : 40 000,00 € 64 - Farandole : 10 000,00 € 251 - Restauration scolaire : 8 000,00 € 511 - Pêle Santé : 2 000,00 € 411 - Georges Brassens : 5 000,00 € 810 - Services techniques : 5 000,00 €					
2313	Constructions	239 - GFL	832 - GFL	-40 066,01 €						
020	Dépenses imprévues		020 - Ecritures d'ordre	-29 933,19 €						
Total				0,00 €			Total		0,00 €	

DEL 23-029

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative ci-dessus.

VOTE : **Pour : 25**

Contre : 0

Abstention 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Evêque, le 27 avril 2023.

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,

Damienne FLEURY

